

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

États financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2025

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

Table des matières

Exercice se terminant le 31 mars 2025

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5 - 8

Page



CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
Conseil Jeunesse Provincial Inc

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Conseil Jeunesse Provincial Inc, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les état des résultats, états de l'évolution de l'actif net et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but-lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux (NCOSBL) , ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Talbot et Associés
Comptables professionnels agréés

Winnipeg, Manitoba
2 juillet 2025

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC**État de la situation financière****Au 31 mars 2025**

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 126 353	\$ 223 611
Placements	105 133	4 652
Subvention à recevoir et comptes débiteurs	7 100	7 813
Sommes à recevoir des agences gouvernementales	9 567	3 238
Stocks	22 804	20 028
Frais payés d'avance	9 196	7 648
	280 153	266 990
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 3)	5 115	-
	\$ 285 268	\$ 266 990
PASSIF ET L'ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	\$ 24 700	\$ 28 584
Apports reportés	11 522	54 000
	36 222	82 584
ACTIF NET	249 046	184 406
	\$ 285 268	\$ 266 990

Approuvé au nom du conseil :

_____,

_____,

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC**État de l'évolution de l'actif net****Exercice se terminant le 31 mars 2025**

	2025	2024
ACTIF NET - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	\$ 184 406	\$ 182 032
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>64 640</u>	2 374
ACTIF NET - À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 249 046</u>	\$ 184 406

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrantes de ces états financiers.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

État des résultats

Exercice se terminant le 31 mars 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Gouvernement du Canada - Programmation	\$ 262 500	\$ 236 250
Gouvernement du Canada - projet	108 500	25 000
Province du Manitoba - Éducation et formation	53 400	34 400
Fédération de la jeunesse canadienne-française	38 394	67 441
Province du Manitoba - Sport et culture - 50ieme	44 000	24 000
Francofonds	20 000	-
Canadian Race Relations Foundation	8 000	-
Province du Manitoba - Sport et culture - Autre	8 000	-
Fédération des ainées et ainé francophones du Canada	7 894	-
Gouvernement du Canada - Emploi d'été	4 810	8 894
Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan	4 784	2 150
Gouvernement du Canada - Carbon tax	4 322	-
Conseil Jeunesse Francophone de la Colombie Britannique	-	25 905
	564 604	424 040
Revenue en nature	76 820	79 700
Inscriptions	62 247	57 090
Commandites	38 698	21 518
Divers	20 034	9 010
Intérêts	6 480	4 550
Charges remboursables et autres	5 878	3 895
	774 761	599 803
CHARGES		
Amortissement	87	-
Assurance	2 353	2 040
Contributions en nature	76 820	79 700
Déplacements et transport	35 455	51 481
Fournitures et équipement	9 634	9 015
Frais bancaires	3 802	1 525
Frais professionnels	28 326	33 685
Honoraires	100 947	71 083
Inscriptions, cotisations et adhésions	18 842	12 497
Loyer	39 167	35 033
Matériaux	26 188	14 340
Nourritures et hébergement	45 189	12 167
Publicité et promotion	44 939	26 898
Salaires et avantages sociaux	273 781	244 197
Téléphone et internet	4 591	3 768
	710 121	597 429
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES	\$ 64 640	\$ 2 374

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC**État des flux de trésorerie****Exercice se terminant le 31 mars 2025**

	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent des produits par rapport aux charges		
Amortissement	\$ 64 640	\$ 2 374
Variation nette des éléments hors liquidité du fond de roulement:		
Subventions et comptes débiteurs	713	21 727
Sommes à recevoir des agences gouvernementales	(6 330)	(291)
Stocks	(2 776)	(1 173)
Frais payés d'avance	(1 548)	(1 205)
Fournisseurs et charges à payés	(3 884)	17 147
Apports reportés	<u>(42 478)</u>	<u>54 000</u>
	<u>8 424</u>	<u>92 579</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(5 201)</u>	-
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Achat de placements	<u>(100 481)</u>	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ENCAISSE - au début de l'exercice		
	<u>(97 258)</u>	<u>92 579</u>
ENCAISSE - à la fin de l'exercice		
	<u>\$ 126 353</u>	<u>\$ 223 611</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrantes de ces états financiers.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2025

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Conseil Jeunesse Provincial Inc (l'organisme) est porte parole de la jeunesse d'expression française au Manitoba âgée entre 14 et 25 ans qui développe la capacité et la volonté de celle-ci à participer activement à sa francophonie. L'organisme a comme vision d'assurer le plein épanouissement de la jeunesse d'expression française au Manitoba.

La société est incorporé sous l'acte des corporations du Manitoba par une charte sans capital-action. Comme tel, il est exempt d'impôt sous le paragraphe 149(l) de l'acte de l'impôt sur le revenu au Canada.

2. CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b. Encaisse

L'encaisse comprend les encaisses et les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins de la date d'acquisition.

c. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

d. Constatation des produits

L'organisme applique la méthode de reports pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions sont constatées à titre de produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les inscriptions et les commandites sont constatées à titres de produits au cours de l'exercice pour lesquels elles se rapportent.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2025

2. Conventions et pratiques comptables

e. Immobilisations et amortissement

Dès le 1 avril 2024, les achats d'immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimatives à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous. Les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles sont revues annuellement et des ajustements sont apportés sur une base prospective, au besoin.

	<u>Taux</u>	<u>Méthode</u>
Équipement	60 mois	amortissement linéaire

f. Stocks

Les stocks consiste de l'inventaire de la boutique en fin d'année totalisant 20 028 \$ (2024 - 18 855 \$) et est évalué à 85% de la valeur du prix de vente.

g. Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

L'actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, subvention à recevoir et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer, et sommes dues à des agences gouvernementales.

h. Dons en nature

De temps en temps, l'organisme reçoit des services et des produits contribués, les dons en nature. Les dons en nature sont constatés aux états de résultats à leurs juste valeurs aux charges ainsi que l'équivalent aux produits durant l'exercice.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Amort.</u>			
	<u>Prix Coûtant</u>	<u>cumulé</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Équipement	\$ 5 201	\$ (87)	\$ 5 114	\$ -

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2025

4. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme détient une marge de crédit non utilisée ayant une limite de 4 000\$. La marge de crédit porte un taux préférentiel de l'institution financière plus 2,25% ou 9,45% au 31 mars 2024 (5,7% au 31 mars 2023). Les intérêts sont payables mensuellement. Le montant est payable à vue.

5. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conforme à la présentation de l'exercice courante.

6. DIVULGATION DE RÉMUNÉRATION

La Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public oblige les organismes du secteur public à divulguer la rémunération qu'ils versent à leurs employés qui touchent un montant supérieur à 85 000\$. La rémunération au cours de l'exercice est comme suit:

D. Bentley - Direction générale - 89 409\$

7. ENGAGEMENTS

Conseil Jeunesse Provincial s'est engagé à une entente de bail de loyer avec Le Centre Culturel Franco-Manitobain. L'organisme s'est engagé à verser un montant de loyer annuel de 9 559\$ devant être versé en des mensualités le 1er jour de chaque mois à partir du 1er avril 2024. Le bail est automatiquement renouvelée pour une période de 12 mois, a moins d'avis contraire livré 60 jours avant son échéance.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Conseil Jeunesse Provincial par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2025:

Risque de taux d'intérêt

Conseil Jeunesse Provincial est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers de l'encaisse et les placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'organisme lorsqu'une contrepartie ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'organisme n'est pas exposée au risque de crédit significatif puisque les subventions et comptes à recevoir comprennent principalement des soldes des gouvernements provincial et fédéral.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2025

9. PERSONNES APPARENTÉS

Au cours de l'année, l'organisme a des transactions avec les membres du Conseil Administratif, qui sont considérés des personnes apparentées. Ces transactions eu lieu dans le cours normal des activités. La rémunération reliée à l'exercice en cours est comme suit:

Madeleine Daignault - honoraire (Présidence) 1 150\$

René Piché - honoraire (Vice-présidence) 500\$